

MÉDIAPOST septembre 2015

Médiapost en Île de France : L'HEURE DU BILAN!

a CFDT à Médiapost a su démontrer ces quatre dernières années qu'au niveau local, les élus que vous avez mis en place (en 2011) ont été à votre écoute. Le sérieux et l'investissement de l'équipe CFDT à laquelle vous avez fait régulièrement appel pour défendre vos conditions de travail, vos problèmes d'organisation du travail sans oublier vos problèmes individuels a été le régulateur de bon nombre de conflits avec la hiérarchie ou la direction.

L'équipe CFDT au plan national comme au CE s'est investie dans les négociations des dossiers tels que : reclassements, procédures disciplinaires, évolutions, mutations, soutiens aux salariés, conseils, dossiers handicap, logement, GPEC, accord générationnel...mais aussi dans le traitement de dossiers individuels juridiques, à chaque demande nous avons pu répondre présents.

De plus, les réunions mensuelles locales DP ont été très majoritairement suivies et menées par la CFDT. Depuis quatre ans ce sont plusieurs centaines de questions posées à l'entreprise pour lesquelles la CFDT a eu des réponses et des actions. Les cahiers DP disponibles à tous, justifient cet investissement!

Aujourd'hui nous pouvons afficher sereinement notre bilan, droit dans nos « pompes » et contrer toute démagogie de nos concurrents qui se feront un malin plaisir de se justifier sur leurs incohérences. La première vision de ce bilan se trouve pointée sur les panneaux d'affichages de l'entreprise, vous y trouverez les listes de l'ensemble des organisations syndicales. La CFDT a été en capacité de démontrer et produire des listes représentant l'ensemble des salariés toutes catégories confondues!

OCTOBRE 2015





Notre BILAN:

2012

- **Signature de l'accord PERCO** (plan d'épargne pour la retraite collective la Poste) permet une contribution plus importante de l'entreprise avec un abondement de 50% pour la 1ère tranche, ex : versement de 300€ abondement de 150€ soit 450€/an!
- ▶ Non à l'accord GPEC (gestion prévisionnel des emplois et des compétences): Pas de prospective du métier de distributeurs sur trois ans, pas de mise en place d'observatoire des métiers, pas de visibilité pour anticiper d'éventuelles réorganisations impactant l'emploi!

Pour la CFDT, les distributeurs ont été les grands oubliés de cet accord.

▶ **Signature de l'avenant intéressement :** Après plusieurs mois de négociations, la direction accepte la proposition de la CFDT, un seul critère : le ROP national qui donne la possibilité à tous les salariés de percevoir cette prime d'intéressement.



CFDT SF3C 23 rue d'Alleray 75015 Paris 01 40 29 82 00 www.cfdtsf3c.org



▶ Non à l'accord sur le dialogue social, un accord qui remet en cause délégué syndical d'établissement et modifie le périmètre du CE.

2013

- ▶ **Signature de l'accord Télétravail :** Cet accord sur le Télétravail signé par la CFDT, en mai 2013, permet une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle. Cet accord est plébiscité par les Cadres et les Agents de Maîtrise.
- ▶ Non à l'accord de génération : le non respect de la tranche d'âge des séniors, les passerelles de métiers ne sont pas clairement listées, pas de prévision du métier des distributeurs sur trois ans, pas d'attribution d'heures supplémentaires pour un tuteur qui souhaite devenir référent, en bref, un copier-coller de la GPEC!

2014

- ▶ Mutuelle pour tous les salariés, à la charge de l'employeur correspondant à 50 % de la cotisation : déclinaison des accords CFDT Nationaux (ANI) et de Branche (BDD).
- ➤ Signature de l'avenant intéressement : même condition que l'avenant 2013.
- ▶ Signature de l'accord sur le calcul et l'enregistrement du temps de travail des distributeurs pour une période de six mois : Après dix ans de galère, grâce à cet accord, les distributeurs sont rémunérés au temps réel passé sur le terrain. Une signature pour une durée de six mois, avec des commissions de suivi pour permettre d'améliorer la mise en place de DISTRIO.

2015

▶ Non à la signature NAO (négociations annuelles obligatoire) de 2012, 2013, 2014 et 2015. Faute de signataires les NAO n'ont pu aboutir, la direction se contente du PV de désaccord.

Le projet CFDT s'inscrit dans une démarche de progrès social, de dynamique salariale, de transparence et d'écoute. La CFDT reste en capacité d'accompagner un accord d'entreprise quand celui est positif pour les salariés et améliore leur quotidien! Mais la CFDT dit NON quand c'est à son détriment!

Les élections des 9 et 12 octobre 2015 sont importantes pour la refonte des relations entre les salariés et le CE, mais aussi avec l'entreprise surtout autour des questions DP. Elles sont aussi importantes dans le contexte actuel. L'équipe CFDT à Médiapost ne fait pas dans la démagogie quoi qu'en disent certains de nos camarades. Certainement des tracts pendant cette période électorale viendront tenter de discréditer encore et encore la CFDT.

BREF! Vous serez les seuls juges, pour valider notre bilan en mettant vos bulletins de vote dans l'urne.

Voter pour la CFDT, c'est l'assurance d'avoir des élus qui vous accompagnent et vous défendent dans la gestion de vos dossiers!

DONNEZ DE LA FORCE À VOS IDÉES : VOTEZ CFDT !

OCTOBRE 2015





Claudine BRINGART

DSC Tél : 06 47 70 46 32 clau.bringart@orange.fr

cfdtsf3c.org

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE 23 rue d'Alleray 75015 PARIS Téi : 01 40 29 82 00 Fax : 01 40 29 82 10 contact@cfdtsf3c.org